SCOT
Schéma de Cohérence Territoriale
SYNDICAT MIXTE
DU SCOT DES
VOSGES CENTRALES

Clim' Actu

La Newsletter du Plan Climat du SCoT des Vosges Centrales

#18

II[ème] SEMESTRE 2020

La COVID 19 comme accélérateur inattendu de la transition

Suite au confinement lié à la crise sanitaire, le rythme des consommations énergétiques a été modifié dans plusieurs secteurs (transport, industrie, habitat…). En raison du ralentissement de l'activité économique (fermeture des commerces et des usines), la consommation journalière d'électricité a diminué de 15 % en moyenne au cours des trois premières semaines de confinement en France. L'épidémie a également fait chuter les émissions de gaz à effet de serre d'environ 30 % durant le confinement surtout pour les deux principaux secteurs : transport et industrie.

Témoignant de cet impact, le jour de dépassement mondial est arrivé le 22 août cette année 2020, date à laquelle l'humanité est supposée avoir consommé l'ensemble des ressources que la planète est capable de régénérer en un an. Cet indicateur a reculé de près d'un mois par rapport à l'année 2019. Si ce constat révèle qu'il est possible d'alléger l'empreinte écologique humaine, le véritable défi reste de reprendre la vie économique et sociale tout en poursuivant les efforts en faveur du climat.

Sources : France Stratégie, Haut conseil pour le climat (HCC), Global Footprint Network

149 propositions des citoyens en faveur du climat

Le Président de la République a invité 150 citoyens tirés au sort, représentant la diversité de la société française à réfléchir durant 8 mois au sein d'une Convention citoyenne pour le climat, une première en France. Le 29 juin, ces citoyens ont été reçus à l'Elysée afin de restituer leur travail avec leur 149 propositions de mesures pour réduire d'au moins 40 % les émissions des gaz à effet de serre d'ici 2030. Certaines de ces propositions concernent directement l'aménagement du territoire et les SCoT :

- Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en rendant attractive la vie dans les villes et les villages,
- Réduire les consommations d'énergies fossiles
- Rendre la rénovation énergétique obligatoire d'ici 2040,
- Favoriser les circuits courts pour l'alimentation
- Changer nos comportements de mobilité (limiter l'usage de la voiture thermique, développer la marche, le vélo, les transports en commun..) et modifier le transport de marchandises

Sources : https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/

Edito du président

La crise sanitaire nous démontre qu'il est possible de réduire fortement notre impact sur le climat dans de courts délais. Cette évolution rejoint les préoccupations de nos concitoyens sous réserve de pouvoir assurer la reprise du cours de nos vies sociales et de nos activités économiques.

Le SCoT des Vosges Centrales est novateur sur ce point car ses orientations révisées ont devancé les propositions de la Commission citoyenne pour le Climat. Elles s'inscrivent aussi pleinement dans les réformes engagées au niveau national donnant la priorité à la rénovation énergétique, à la production d'énergies renouvelables et à une mobilité décarbonée. C'est donc portés par un élan qui dépasse largement le territoire des Vosges Centrales que nous nous apprêtons à mettre en œuvre le volet énergie du SCoT tous ensemble.

Michel HEINRICH
Président du Syndicat mixte
du SCoT des Vosges Centrales

Votre nouveau conseiller Energie SCoT : Fanny Meynieu

Fanny Meynieu, diplômée de l'ENSTIB a pris le relai de Jacques Gröndhal et Sami Kriouche, le 24 août 2020 en tant que chargée de mission énergie du Syndicat. Elle apportera ses compétences en planification énergétique pour :

- **Impulser et suivre des projets communaux ou intercommunaux opérationnels,**
- **Accompagner les EPCI dans leur politique énergétique et les communes dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le volet énergie du SCoT.**
- **Contribuer au suivi énergétique du SCoT pour les études, les observatoires et les actions d'animation.**

N'hésitez pas à la contacter au : 03 29 32 47 96 ou 06 48 41 33 82

-100% TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE SCOT DES VOSGES CENTRALES

Un SCoT novateur qui préfigure le Plan Climat

Le SCoT des Vosges Centrales a anticipé l'évolution nationale qui permet désormais aux SCoT de valoir Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec l'intégration du programme d'actions parmi ses annexes. Cette mesure n'était pas encore en application au moment de l'approbation du SCoT des Vosges Centrales, toutefois ce dernier reste très novateur sur son volet énergie et propose déjà des orientations très ambitieuses.

La stratégie du SCoT des Vosges Centrales vise une autonomie énergétique en 2050 et elle se décline en plusieurs objectifs et orientation pour y parvenir.

Comment atteindre l'autonomie énergétique en 2050 ?

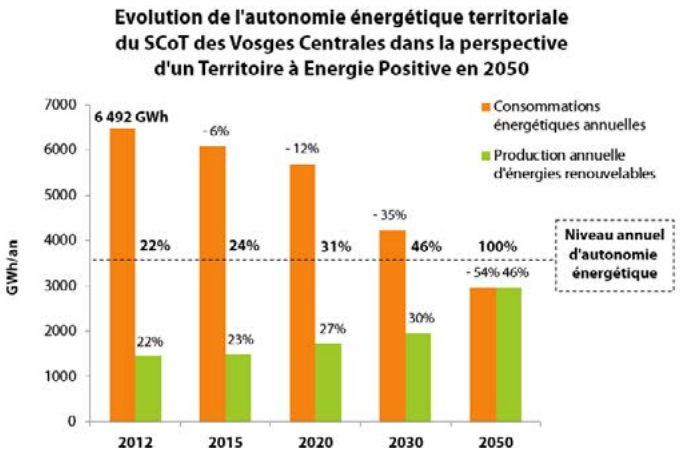

L'intention est de réduire fortement les consommations énergétiques du territoire et de couvrir les besoins restants par une production équivalente en énergie renouvelable en 2050. Pour y parvenir, des objectifs intermédiaires ont été fixés dans le SCoT à l'horizon 2030 :

- Réduire de 35 % les consommations énergétiques,

- Augmenter la production locale d'énergies renouvelables pour couvrir 46 % des besoins.

Pour atteindre ces objectifs, le SCoT préconise de prendre des mesures dans les différents domaines d'intervention :

Habitat : Réduire de 20 % les consommations d'énergie à l'horizon 2030

- **Intensifier l'effort de rénovation énergique sur les logements,** en priorité vacants ou indignes et énergivores, avec un objectif annuel de traiter 2,9 % du parc total pour atteindre un gain énergétique de 35 % après travaux.

- **Imposer pour la construction neuve le niveau de performance BEPOS-Effinergie** pour les opérations de plus de 1 hectare en extension urbaine, privilégier l'architecture bioclimatique, recourir aux énergies renouvelables et rechercher des formes urbaines plus denses.

Aménagement de zones d'activités économiques (ZAE) :

- **Permettre l'approvisionnement en énergies renouvelables** des ZAE en analysant les potentiels des différentes filières énergétiques,

- **Encourager la rénovation énergétique** des locaux et identifier les friches à vocation énergétique d'intérêt majeur.

Production d'énergies renouvelables : mobiliser le potentiel énergétique du territoire

- **Pérenniser la filière bois-énergie,**

- **Mieux prendre en compte la géothermie,**

- **Augmenter la production électrique locale** (notamment via l'éolien et l'hydro-électrique),

- **Soutenir le biométhane,**

- **Encourager la récupération de la chaleur fatale.**

Transports : encourager les pratiques et les services de mobilités alternatives et décarbonées notamment

- **Définir un réseau de pistes cyclables,**

- **Organiser le maillage des stations de recharge** des véhicules électriques ou recourant au gaz naturel.

Environnement :

- **Limiter l'impact des installations énergétiques sur la biodiversité** et veiller à leur bonne intégration paysagère,

- **Limiter les impacts négatifs des installations énergétiques** sur l'agriculture et la forêt,

- **Compléter la trame verte et bleue par une trame noire** et réduire la pollution lumineuse liée à l'éclairage public.

Le Plan Climat Air Energie au stade des dernières consultations

Dès 2010, le Syndicat du SCoT s'est engagé dans l'élaboration d'un premier Plan Climat Energie Territorial. Quand cette compétence est devenue en 2017 une obligation légale pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire se sont naturellement tournées vers le Syndicat pour l'actualiser.

En 2020 ce nouveau projet de Plan Climat décline 69 actions selon 5 grandes axes :

- Axe I : Structuration des collectivités à la hauteur du défi climatique
- Axe II : Un engagement de l'ensemble du territoire
- Axe III : Un urbanisme et des bâtiments durables
- Axe IV : Une gestion vertueuse des flux et des ressources du territoire (eau, énergie, déchets)
- Axe V : Une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tous

Ce PCAET a été élaboré en concertation avec les institutions partenaires et a fait l'objet de deux consultations du public par internet. Cette première version du document a été votée par les Conseils Communautaires des deux EPCI en mars 2020 et elle est actuellement soumise pour avis à l'Autorité Environnementale. Elle sera ensuite mise en ligne sur le site du SCoT cet automne pour recueillir les dernières remarques des partenaires et du grand public. Après les derniers ajustements, le PCAET devrait être définitivement adopté en fin d'année.

Pour information : le SR3ENR est en consultation

***RTE, le Réseau de Transport d'Electricité organise une consultation** du public à propos du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) du Grand Est. Ce schéma a pour objet d'adapter le réseau pour collecter l'électricité produite par les énergies renouvelables et l'acheminer aux consommateurs. Il sera consultable sur le site du 14 septembre au 30 octobre 2020 (Lien : http://www.concertation-s3renr-ge.fr)*

Clim' Actu

Clim'Actu : Newsletter du Plan Climat du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales produite en interne et éditée en 200 exemplaires.
Directeur de publication : Michel HEINRICH, Président du Syndicat.